



Indemnisation garantie accident de la vie

Par **Lexa.h**, le **12/07/2019** à **10:45**

Bonjour

Mon fils de 9ans a subit une agression en reunion de 3 adolescents une plainte a été déposée et j'ai déclaré le sinistre à mon assureur et je lui ai fournie toutes les pièces médicales dont attestation d'un psychologue pour mon fils du traumatisme résultant de l'agression ,il n'a pas de fracture mais multiples hématomes et entorse au poignet et port atelle genoux et poignet.Il a été vu également au service UCMJ avec 30jrs ITT.

L'agression à eu lieu le 02/06/2019.

Mon assureur à toutes les pièces qui faut et me dit attendre le retour du médecin conseil en attendant aucune offre de provision m'a été faite est-ce que je peux l'appeler et lui en demander une?en sachant que depuis je suis en arrêt pour m'occuper de mon fils pour les actes de la vie .

Quels autres démarches au niveau judiciaire je peux faire?me porter partie civile?même si je vais bénéficier de la gav ?

Merci beaucoup par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

CORDIALEMENT

Alexandra